

Ecole élémentaire Paul Crouzet
Place du Marché
34730 Prades Le Lez
04 67 59 76 65
ce.0341308m@ac-montpellier.fr

Compte-rendu du conseil d'école du 26 mars 2015

Présents :

Mmes VIOLLET, DELEUZE, RICHARD, SINFORT, TOLEDO, MAKEREEL, DURAND, DEVESA MM. DUBOST, LABOUREAU, BUQUET, LALAUZE (Enseignants)

Mmes BOTTA, MADELEINE, GONTARD, HURTREZ-BOUSSES, SOULAT, MERCADIER, BENAZERAF, LEMAIRE, CELIMENE, ALBAR, VERASTEGUI, M DAVID, BOCQUET, POUROT-REDON, (représentants des parents d'élèves)

M LUSSERT, (Maire)

Mme BESSIERE (adjointe au Maire, déléguée aux affaires scolaires)

Excusés : Mmes DEBURE, THIEBAUT, CARLIER (enseignantes)

M DUGÉNIE, Mme Delmas (parent d'élèves)

Secrétaire de séance : Mme HURTREZ-BOUSSÈS

Ordre du jour :

- ≡ Travaux
- ≡ Activités prévues jusqu'à la fin de l'année / projet Ecole
- ≡ Matériel informatique et site web

M. Laboureau intervient en préambule au nom de certains enseignants qui ont trouvé que, lors du précédent conseil d'école, le ton et les propos de quelques représentants de parents les avaient gênés. Il précise qu'il n'est pas question d'empêcher les parents de faire entendre leur voix et rappelle que parents et enseignants sont partenaires dans une école publique, en aucun cas dans une école gérée par des parents. De plus, les attaques politiques récurrentes vis-à-vis de M. Le Maire sont pénibles, d'autant plus que la municipalité actuelle est très active, notamment au niveau des TAP et autres projets. Ce n'est pas le cas dans toutes les communes. Il précise qu'il n'y a pas de conflits avec les représentants de parents, loin de là et préfère penser qu'il s'agit de maladroites. Il spécifie qu'il espère repartir sur des bases plus saines.

1. Travaux :

La nouvelle classe :

M le Maire prévoit une quinzaine élèves de plus, compte-tenu de livraisons prévues de logements. L'ouverture d'une nouvelle classe est donc quasiment certaine. Il dit avoir établi ses hypothèses sur la base d'un chiffre volontairement augmenté de 20 nouveaux élèves.

M. le Maire a proposé des plans (annexés au présent compte-rendu) de la nouvelle classe dans le bâtiment mairie ; les propositions des enseignants ont été prises en compte. Les travaux ont bien commencé et devraient être finis en avril (il reste la peinture, le carrelage au sol et quelques finitions).

Une porte sera déplacée pour mettre le tableau là où les enseignants le souhaitent. Hormis le carrelage et les fenêtres (déjà installées), les travaux sont réalisés par les services techniques.

M. le Maire propose aux membres du conseil d'école intéressés de visiter.

Construction d'un portillon par lequel se feront les entrées et sorties.

Ce point a été présenté lors du conseil d'école précédent,

Cela permettra de gérer les flux et d'éviter le goulot d'étranglement de l'entrée actuelle. Cela permettra aussi aux animateurs de mieux gérer les enfants avant la sortie. La sortie se fera sur un espace sécurisé. Le portail actuel sera remplacé par un portail plus bas (il n'y aura pas de recoin supplémentaire dans la cour). Le hall continuera à être utilisé par l'Alae.

Un visiophone est prévu ; il donnera dans le bureau du Directeur.

L'AEP demande si un abri est prévu en cas de pluie, pour que les enfants et enseignants ou animateurs attendent au moment des sorties.

M. le Maire répond que rien n'est prévu pour l'instant. Lorsque la passerelle sera remplacée, il sera prévu un sol plein.

M. Lalauze demande si la remise des cartes de cantine se fera toujours dans le hall.

M. le Maire pense que non et que tout sera désormais géré au niveau du nouveau portail.

Les enseignants précisent que ce ne sera pas très pratique ni pour les enseignants de service, ni pour les animateurs qui gèrent les entrées et sorties.

L'AEP demande si toutes les entrées et sorties se feront par ce portillon dès la rentrée des vacances de printemps.

M. le Maire précise que les parents seront informés en temps utile par Mme Masséi, qui suit l'ensemble du dossier. Il pense que le portail sera opérationnel à la rentrée des vacances de printemps (fin avril).

M. Lalauze souhaite que le changement se fasse lors d'une reprise de vacances (27 avril) ; sinon, il préconise d'attendre la rentrée scolaire prochaine.

Les enseignants demandent où se fera l'entrée pour les APC (arrivée à 8h20).

M. le Maire confirme que l'arrivée se fera par ce nouveau portail ; il confirme qu'il faudra un animateur qui s'occupe de l'accueil et rappelle que Mme Masséi est en charge de l'organisation.

L'AEP demande qu'un abri soit prévu pour le personnel de service.

Les enseignants demandent quel est l'intérêt de changer l'endroit des entrées et sorties.

M. Lalauze explique que c'est pour éviter les encombrements et accidents par l'entrée actuelle.

Les façades et ventilation des classes

M. le Maire explique que la réfection des façades n'est pas possible cette année pour des questions budgétaires (montant des travaux estimé à 120 000 €).

Il y a un problème d'étanchéité au niveau de la salle du Rased, qui sera réglé dans l'année.

L'AEP rappelle que le problème abordé en réunion tripartite était celui des ventilations. Pourquoi ne pas traiter le problème des ouvertures avant de refaire les façades ?

M. le Maire rappelle que des solutions ont été trouvées en maternelle (systèmes permettant de n'ouvrir que partiellement les portes, plus économe qu'un changement des huisseries).

M. le Directeur s'inquiète de l'état de délabrement de certaines menuiseries.

M. le Maire confirme qu'il y en a certaines (une ou deux ou trois) qui méritent une intervention rapide : les classes de Mmes Richard et Makereel seront regardées avec attention. Il attend les chiffres pour dire ce qu'il sera possible de faire.

Classe de Mme Thiébaud

M le Maire confirme qu'il est prévu d'isoler le toit ; c'est aussi le cas pour la classe de Mme Durand. En fonction du résultat, il faudra peut-être prévoir ultérieurement une isolation des

murs.

L'AEP précise qu'il n'y a aucune possibilité d'ouvrir les fenêtres car elles donnent sur la cour d'un côté et sur celle des maternelles de l'autre.

M. le Maire rappelle que la commune essaye de faire au fur et à mesure en fonction du budget.

Le chauffage

M. le Maire informe que le chauffage démarre à 5h du matin le lundi et à 6h les autres jours. L'heure de démarrage du lundi peut être légèrement avancée, mais le contrat avec l'entreprise comprend une clause d'économie d'énergie. L'Education Nationale demande 19°C et la température prévue ici est 20°C. Après arrêt de la nuit, la température descend à 16°C. Elle atteint 20°C à 9h (et peut monter plus, sous l'effet du soleil).

Les enseignants rappellent que ce n'est pas le cas dans toutes les classes (notamment dans une où le thermomètre, placé à côté du radiateur ; la température n'était pas de 19°C (cet hiver). Dans une des classes, il ne fait pas plus de 16°C le lundi matin en hiver. La personne qui avait mesuré avait confirmé qu'il y a des écarts de température dans certaines classes; dans une autre classe, le thermomètre n'a jamais été récupéré. Les élèves ont eu très froid. Une enseignante a dû recourir à un chauffage d'appoint, ce qui n'est pas satisfaisant du point de vue sécurité.

Les enseignants soulignent que la réparation de la VMC l'a rendue beaucoup plus efficace, mais que cela fait diminuer la température. Ils trouvent que les radiateurs ne chauffent pas assez. Il y a eu des matins à 16°C.

L'AEP demande qu'une vérification soit faite pour la rentrée prochaine (purge, calcaire, contrat...), sachant que les relevés actuels ne sont plus représentatifs de ce qui se passe en période de froid.

M. Le Maire souligne que des relevés de températures sont effectués régulièrement (tous les mercredis après-midis) et que les services seront vigilants à ce sujet.

Nettoyage des cours

Les enseignants de l'extension demandent si la cour des CP/CE1 peut être nettoyée régulièrement pour balayer les gravillons (les enfants glissent facilement et se blessent).

Mme Bessière prend note, mais cela ne peut être fait que pendant des vacances scolaires.

M. Lalauze pense qu'il serait bon que cela soit effectivement fait à l'occasion de chaque vacance scolaire.

M. le Maire informe que ce n'est pas dans le contrat, mais qu'une solution sera recherchée, un appareil individuel auto-tracté étant trop cher.

Circulations dans la cour de l'annexe

M. Lalauze soulève le problème de circulation dans la cour de l'annexe : des anciens élèves entrent pour aller au cours de musique ou autre, des parents qui accompagnent leurs enfants laissent traîner leurs mégots, les toilettes sont utilisées et laissées dans un état déplorable...

Les enseignants rappellent qu'ils essayent de sensibiliser les enfants pour garder la cour propre et qu'elle est souillée pendant les week-end (gobelets, etc.). Le problème est qu'il y a beaucoup de passage et que tout le monde ne peut pas avoir une clé.

M. le Maire suggère que l'association de musique accède par le côté parking.

Autres demandes diverses

Les enseignants de l'extension demandent à ce que les tuteurs des arbres soient enlevés dans la cour CP-Maternelle. Les arbres ont poussé et ces tuteurs ne servent plus, sinon à permettre aux enfants de s'accrocher dessus et à jouer avec, ce qui peut s'avérer dangereux.

Ils demandent également que deux bacs à plantations soient installés pour compléter les 4 bacs existants du fait de leur utilisations par 6 classes + maternelles + TAP.

M. le Maire prend note en reconnaissant que les bacs ne représentent pas une grosse dépense

alors que ces activités jardinages connaissent un réel succès.

2. Activités prévues jusqu'à la fin de l'année / projet Ecole

≡ Bilan classe transplantée CM2 et CM1 : les classes de MM Laboureau (CM1) et Buquet (CM2) sont parties en classe de neige (16-19 avril) : visite de Montlouis, promenades, veillées, ski, raquettes, four solaire, parc animalier. L'hébergement, à Bolquère (avec 5 à 6 classes accueillies en même temps dans la même structure), était de qualité, avec une restauration excellente. Le séjour s'est très bien passé. Cinq parents ont accompagné et ont aidé à ce que le séjour se passe dans de bonnes conditions. 190 euros à charge des familles, soutien de la commune et des coopératives de classe. Quelques rares familles ont bénéficié d'une aide du CCAS. Les 52 enfants ont apprécié (1/3 n'avait jamais skié); il n'y a eu aucun problème. Un DVD contenant les photos sera remis à chaque famille.

La classe de Mme Devesa ira au Salagou (8-12 juin).

≡ Un fun-day a été organisé le 23 mars : activités ludiques, culturelles, sportives, gustatives en anglais, le matin pour les CP/CE1 et l'après-midi pour les autres classes. L'encadrement était assuré par les enseignants, des parents bilingues et des assistants en anglais de l'académie.

Les enseignants ont été gênés par le manque de locaux. La salle du conseil municipal et le gymnase ont été mis à disposition, mais ce n'est pas suffisant pour que les enfants tournent sur les ateliers.

M. le Maire propose la médiathèque.

L'AEP propose que des parents bénévoles puissent aider à l'encadrement des allers et venues des groupes entre les différentes infrastructures (dans le cas prochain où de nouveaux espaces, plus éloignés, soient proposés : Annexe, halle des sports...).

M. le Maire propose que le policier municipal aide aussi.

≡ Comédie musicale, danse africaine, opéra : activités financées par les crédits intervenants de la commune. La comédie musicale ne pourra pas se faire le 12 juin à la halle aux sports (qui sera en travaux). Cela se fera probablement dans la cour de l'extension. L'utilisation de la place du village ne semble pas possible car il y aura trop de circulation. Le spectacle durera environ 1h30.

≡ Deux nouveaux défis-maths prévus : avant les vacances de printemps et fin juin. L'AEP demande s'il y a eu une communication au sujet du défi-maths. Les enseignants confirment que les groupes d'enfants sont volontairement hétérogènes mais que le critère d'affinité entre enfants est également pris en compte.

≡ Matériel informatique et site web :

Actuellement, selon le bilan du directeur, 77 ordinateurs sont installés dans l'école et seuls 13 sont en bon état de fonctionnement. Certaines classes sont équipées avec du matériel récupéré par les enseignants (à titre privé). L'utilisation des TICE est croissante dans les pratiques pédagogiques des enseignants. Le projet académique met l'accent sur le numérique et l'amélioration globale des résultats des élèves qui en découle. Quant au projet départemental, il vise à exploiter davantage le numérique pour la personnalisation des parcours (ressources personnalisées selon profil des élèves à développer...).

Un projet de coopération sur des échanges culturels avec l'école Jean Emmanuel Hurtrez du village d'Amouloko au Bénin et des classes de l'école Paul Crouzet a permis d'obtenir une subvention de 3450 € (2550 € du conseil général du 34 et 900 € de la municipalité de Prades) pour l'achat d'ordinateurs. Cela ne permettra pas de répondre aux besoins à plus long terme. Y a-t-il un budget envisageable pour le renouvellement du matériel de l'école ?

M. le Maire a prévu d'utiliser cette somme pour équiper une ou deux classes situées dans

l'annexe.

M. Lalauze rappelle que cet échange ne concerne pas les classes de l'annexe, mais les CE2 et le CM1 de Mme Makereel. M le Maire confirme donc que ce seront ces classes qui seront équipées.

M. le Directeur demande que soit prévu un budget annuel pour l'informatique.

M. le Maire propose qu'un technicien passe pour établir un état des lieux sérieux. Un agent de l'école est par ailleurs en charge de l'entretien du parc informatique mais compte-tenu de ses autres responsabilités (animation,...) il ne peut pas consacrer plus de 2 jours (par semaine)

M. Lalauze rappelle qu'un état des lieux a été transmis à Mme Carmona.

La commune a commencé la réfection du parc informatique par les CM2, puis les CM1 ...

Depuis que M. le Maire est à la tête de la commune, une cinquantaine d'ordinateurs ont déjà été mis en réforme.

Les enseignants rappellent que les classes de Mme Alavoine et Mme Deleuze ont été rééquipées par leurs soins avec des ordinateurs qu'elles ont récupéré elles-mêmes . Dans la classe de Mme Richard, il n'y a pas eu de progrès depuis le dernier diagnostic ; dans la classe de Mme Sinfort, sur les 5 ordinateurs, deux sont à l'enseignante. Les ordinateurs de la classe de Mme Makereel ne fonctionnent pas.

Les enseignants s'interrogent sur un budget pour la maintenance.

M. le Maire rappelle qu'il y a bien un budget mais il ne peut pas en préciser le montant :le budget informatique de la Mairie est de l'ordre de 30 000 € mais ce n'est pas que pour l'école.

L'AEP rappelle que les logiciels évoluent et que cela nécessite des ordinateurs adaptés.

D'autre part, cette année, la municipalité a financé l'accès à l'ENT de l'académie pour les deux CM2 (1,50 €/élève). Plusieurs classes souhaitent pouvoir se rajouter à la rentrée prochaine.

M. le Maire note la demande, mais précise que ce ne sera utile qu'avec des ordinateurs fonctionnels.

Question de l'AEP sur la disparité entre les deux services à la cantine :

L'AEP rappelle que l'organisation de la cantine se fait en deux services. Un 1^{er} service pour les CP-CE1 ; un 2nd service pour les autres classes. Il arrive toutefois de temps en temps que les « petits » se trouvent à manger en même temps que les « grands » et que cela est mal vécu par les « petits » au regard des retours que l'AEP a reçu de nombreux parents.

M. le Maire rappelle que les cas où des « petits » se retrouvent avec des plus grands est uniquement lié aux sorties scolaires (les « grands » se préparant à une sortie étant alors autorisés à manger en priorité, sur le 1^{er} service en même temps que des « petits » et que certains « petits » se voient en retour obligés d'attendre le 2nd service pour manger alors avec des « grands ». Mais ces contraintes liées aux sorties scolaires sont exceptionnelles.

L'AEP fait état de retours de parents mentionnant, toujours pendant la cantine, des cas de punitions d'enfants pour lesquels d'autres enfants auraient été encouragés à définir la punition.

M. le Maire assure qu'aucune punition n'est formulée par un autre élève et que cela relève de mensonges. Il est par contre demandé aux enfants qui ont délibérément sali la table de la nettoyer.

L'AEP rapporte qu'un parent s'interroge car son enfant se verrait fréquemment l'obligation de nettoyer sa table.

M. le Maire pense qu'il y a confusion pour l'enfant entre nettoyer et débarrasser car il est effectivement demandé à tous les élève de débarrasser leur table à l'issue de repas. Par ailleurs, aucun enfant n'est forcé à manger mais on fait remarquer à ceux qui se sont servis trop copieusement que ce n'est pas à faire.

L'AEP demande si une personne de l'Alae peut être systématiquement invitée aux conseils d'école.

M. Lalauze avait invité Mme Lesquier, mais elle ne pouvait être présente.

L'AEP contactera directement la directrice de l'Alae pour échanger avec elle.

L'AEP insiste sur le fait que quand des plus jeunes mangent au 2ème service, les enfants ont l'impression que le fonctionnement du service n'est pas adapté à eux.

Les enseignants rappellent que c'est exceptionnel : il n'est arrivé qu'une seule fois ou deux fois à une classe de CE1 de devoir manger au 2nd service.

Fête des enfants (organisée par les parents d'élèves) : le 13 juin

Réunion de préparation le 31 mars ; tous les enseignants sont invités.

La séance est levée à 19h55.

Le président de séance



La secrétaire

